

Nom Prénom  
Adresse  
Tel  
Mail

Madame la Sénatrice ou Monsieur le Sénateur,  
ou  
Madame la Députée ou Monsieur le Député  
Coordonnées

à Ville le date

Objet : Projet de loi 3661 contre la maltraitance animale.

Monsieur/Madame le/la Député/e, Sénatrice, Sénateur, (adaptez en fonction de l'autorité à laquelle vous adressez le présent)

Le mercredi 27 janvier 2021 a été adopté en séance ordinaire à l'assemblée nationale une série d'amendements concernant la détention d'animaux domestiques et non domestiques et en particulier l'établissement d'une liste positive des espèces qu'il serait permis de détenir. L'ensemble de la communauté ornithophile, mais également tous les détenteurs d'animaux d'espèces non domestiques et domestiques, avons été très choqués de cette adoption devant une assemblée quasiment VIDE !

J'ai grandi entouré d'animaux domestiques, mais également d'origines plus insolites appelés aujourd'hui espèces non domestiques ou plus vulgairement NAC (nouveaux animaux de compagnie). Ma passion du monde ornithologique s'est concrétisée à l'âge adulte par la détention, l'élevage et la préservation de plusieurs espèces d'oiseaux et ceci toujours dans le plus grand respect de leur bien-être.

Il faut savoir que depuis 2004, **Les oiseaux**, malgré le fait que certains puissent encore les dénommer exotiques ou sauvages, sont quasiment à 100% nés et élevés en captivité en Europe. L'élevage et la détention répondent déjà à une législation très complète et restrictive régie par divers arrêtés et décrets.

Ces amendements ont été soutenus/exposés par M. Villani, M. Dombreval et M. Chalumeau, mais rédigés par Code Animal, association qui défend l'abolition de la captivité pour **TOUT animal**.

Nous regrettons que ces amendements soient présentés sous la pression de minorités extrémistes (antispécistes, animalistes, véganes ...) dont certaines sont financées par des multinationales ayant des intérêts dans l'alimentation « dite » du futur. Mr Dombreval, dans les colonnes du JDD, lève d'ailleurs le tabou sur les travaux autour des viandes de synthèse.

Ces associations n'ont d'autres buts que de voir disparaître toutes formes d'élevage, considérant l'animal comme l'égal de l'homme.

Ce fut un choc, mais également une grande déception, de voir amené dans le débat parlementaire leur présentation sous des motifs scientifiquement trompeurs, farfelus et fallacieux.

Parmi les arguments faussement objectifs, on peut relever :

- « la majorité des animaux est importée de pays extra-européens et dont l'origine est parfois illégale ».

L'élevage et la détention ce sont extrêmement bien développés en France depuis une vingtaine d'années, ce qui permet aujourd'hui, aux éleveurs et aux professionnels de l'animalerie de proposer à l'adoption des oiseaux issus d'élevage 100 % français ou européens.

- «alimentant un trafic qui conduit directement à un appauvrissement de la biodiversité »  
S'il est vrai que quelques « coups de filet » font la une des journaux de temps en temps, il faut se rendre compte que ces oiseaux issus de trafic sont une part insignifiante du nombre détenus sur le territoire et concernent essentiellement des espèces indigènes.  
Tous, passionnés que nous sommes, combattons ces pratiques.

- « zoonoses, sécurité publique.. »

Dans cette partie de l'argumentaire, il est évoqué la dangerosité de la proximité entre animaux sauvages non indigènes et humains. Dans l'ambiance actuelle il est difficile de rester insensible à un tel argument. Mais un minimum de prise de recul est nécessaire, la cohabitation avec des oiseaux nés et élevés en Europe, n'a rien de comparable à un marché de Wuhan !

La législation française est déjà très compliquée et très répressive en matière de détention d'espèces non domestiques (vivement la création d'un ministère de la simplification administrative !) Comme l'a souligné le ministre de l'agriculture M. Julien Denormandie, l'arrêté du 08 octobre 2018 qui en fixe les règles de détention des animaux d'espèces non domestiques établit déjà la liste des espèces qui peuvent être détenues sans autorisation, sous déclaration préfectorale ou encore certificat de capacité.

Il est également important de porter à votre attention que bon nombre d'éleveurs professionnels et particuliers participent activement à des programmes de sauvegarde d'espèces.

De très nombreuses espèces ont déjà été sauvées ce dernier siècle grâce à l'élevage et la conservation d'individus dont les descendance ont pu être réintroduites dans leur environnement originel quand celui-ci a été préservé. Sarcelle de Laysan, Bernache de Hawaii, Ara de Spix, Nyroca de Madagascar...et peut être demain Faisan de Edwards, Erismature à Tête blanche, Nyroca d'Europe, Râle des genêts...

Pour finir, il est regrettable de constater qu'à force d'entrisme, ce vote obtenu dans un hémicycle quasiment vide l'a été avec des arguments détournés et fallacieux.

Alors même qu'aucune fédération et association d'ornithologie, d'aquariophilie, de terrariophilie, ou ne serait-ce que la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive n'ait été consultée dans l'élaboration de ce projet de loi.

Pourrais-je vous suggérer, Monsieur le Député, de porter à la connaissance de l'assemblée nationale et du Sénat des dangers et dérives que pourraient poser de tels amendements, notamment le fait qu'une liste positive ne puisse pas objectivement prendre en compte l'ensemble des espèces non domestiques et domestiques, ce qui conduira forcement à une réduction de nos libertés, sans pour autant prendre en compte les problématiques du bien-être animal, et en imposant simplement une interdiction de détention.

Dans beaucoup de cas cela engendrera une impossibilité pour la majorité des éleveurs de participer à la préservation et à la continuité de beaucoup d'espèces déjà en voie d'extinction.

Le contexte économique actuel en France est aussi à prendre en considération, tout un secteur d'activité serait fortement impacté, voire anéanti. De l'éleveur aux vétérinaires spécialisés, en passant par les animaleries, grainetiers, distributeurs de matériel...  
Et ce, pour des raisons purement idéologiques. Tous sont aujourd'hui ouverts aux discussions autour du bien-être animal et mettent au quotidien des mesures amélioratives en place.

Pour toutes ces raisons, je souhaite vivement que vous portiez à ma connaissance votre avis sur le sujet et que vous relayiez cette requête au plus haut niveau de la décision français.

Je vous remercie pour votre intérêt. Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Signataire